

**Assemblée générale**

Soixante-cinquième session

Documents officiels

Distr. générale
19 mars 2012
Français
Original : anglais

**Commission des questions politiques spéciales
et de la décolonisation (Quatrième Commission)****Compte rendu analytique de la 25^e séance**

Tenue au Siège, à New York, le jeudi 24 mars 2011, à 15 heures

Président : M. Chipaziwa (Zimbabwe)
Puis : M. Flisiuk (Pologne)

Sommaire

Point 51 de l'ordre du jour : Office de secours et de travaux des Nations Unies
pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (*suite*)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

11-27621X (F)

**Merci de recycler**

La séance est ouverte à 15 h 10.

Point 51 de l'ordre du jour : Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (suite)

(A/65/705 et A/C.4/65/L.17)

1. **M. Cook** (Directeur par intérim, Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), New York), parlant au nom du Commissaire général de l'UNRWA, déclare que l'Office a dû relever de nombreux défis au cours des 62 ans de son existence. La récente vague de violence dans le Territoire palestinien occupé et en Israël est un troublant rappel des constantes difficultés que les acteurs politiques et humanitaires doivent tout faire pour surmonter. S'il est vrai que l'investissement dans le développement humain et la fourniture de l'aide humanitaire ne saurait jamais remplacer une solution juste et complète du problème des réfugiés, il importe, dans l'intervalle, d'apporter à l'UNRWA tout le soutien dont il a besoin pour mener à bien sa mission.

2. Plus de 95 % des ressources du Fonds général sont financés au moyen de contributions extrabudgétaires des gouvernements donateurs, et le solde provient en grande partie du budget ordinaire des Nations Unies. Malgré les efforts déployés pour élargir la base de donateurs et pour se montrer créatifs dans la recherche de nouvelles sources de contributions, les dons volontaires restent en deçà des besoins créés par une population croissante, l'inflation, l'évolution des règles et des normes internationales et les coûts de gestion d'une organisation internationale opérant dans un contexte difficile. En 1974, en réponse à une crise financière similaire, l'Assemblée générale avait décidé d'alléger en partie la situation critique de l'Office en couvrant les traitements du personnel international sur le budget ordinaire. Près de 40 ans plus tard, les finances de l'Office sont dans une situation semblable, sinon pire.

3. Ces dernières années, l'UNRWA a été régulièrement sous-financée. En fait, au cours des quatre derniers exercices biennaux, les besoins totaux du programme ont été en moyenne insuffisamment financés de 12 %, avec un déficit budgétaire moyen de 50 millions de dollars au début de chaque année. En prévision d'un déficit similaire en 2011, l'Office a encore ramené le budget de son programme de 621,2 à 568 millions de dollars, et il prévoit encore une

insuffisance de 53 millions de dollars. Ces déficits répétés sapent la force de l'Office et de son personnel, qui doit concentrer son attention sur ses difficultés financières plutôt que sur l'impact de ses services. En outre, l'introduction d'un système de justice interne, l'amélioration de la sécurité et de la sûreté du personnel et l'application des normes comptables du secteur public international ont rapproché l'Office de son point de rupture.

4. Le nombre de réfugiés palestiniens se trouvant dans les zones d'opération de l'Office est estimé à 4,8 millions, soit la plus forte concentration de réfugiés au monde. Ces réfugiés montrent des signes croissants de frustration et de désespoir, alors que le processus de paix est au point mort, et que les taux de pauvreté montent en flèche. Ils continuent d'avoir besoin d'une aide stable et adéquate, et le soutien de la communauté internationale influe à la fois sur leur bien-être et sur la stabilité de la région.

5. Depuis la Conférence de Genève de 2004, l'UNRWA a subi de profondes réformes au titre de son processus de développement organisationnel, qui devrait porter ses fruits dans le cadre de son Plan pour un changement durable. Entre autres, le Plan adoptera une approche stratégique pour la mobilisation de ressources qui devrait permettre d'accroître le financement à long terme, non seulement à travers les partenaires traditionnels mais aussi par le biais de partenariats avec les secteurs public et privé, y compris les institutions sœurs des Nations Unies.

6. L'Office souffre également d'une grave insuffisance de fonds pour ses autres activités, principalement pour les appels en faveur du Territoire palestinien occupé et pour la reconstruction du camp de Nahr al-Barid au Liban. Le projet de Nahr al-Barid, le plus vaste projet entrepris par les Nations Unies, n'est actuellement financé qu'à hauteur de 37 %. À Gaza, des dizaines de milliers de personnes ont perdu leur logement, et les conditions humanitaire difficiles continuent d'influer sur la qualité de vie de la population. Le blocus continue d'imposer des difficultés inacceptables à la population et devrait être levé, afin de rendre possibles les importations et les exportations critiques pour le bien-être de la population et pour l'économie. Les besoins des réfugiés de Jordanie et de la République arabe syrienne ne sauraient être ignorés. Bien que ces réfugiés reçoivent un appui substantiel des gouvernements hôtes, les conditions de vie de nombre d'entre eux restent

mauvaises et la poursuite des services de l'UNRWA reste indispensable.

7. L'Office a besoin d'un financement plus prévisible et plus durable. La persistance d'année en année de la situation financière actuelle compromettrait l'efficacité de ses services et le bien-être des millions de réfugiés déclarés et des autres personnes que l'Office aide en temps de crise. La qualité de ses services s'est déjà sérieusement dégradée et son infrastructure est désuète. Le financement sur le budget ordinaire a permis à l'UNRWA de poursuivre et d'approfondir la réforme de sa gestion, d'assurer la prestation efficace et efficiente et d'améliorer la qualité et l'impact de ses services et d'accroître son aptitude à répondre à des besoins changeants. Les programmes d'éducation, de santé, de secours et de services sociaux de l'Office offrent aux réfugiés palestiniens la possibilité d'atteindre leur plein potentiel, mais tout cela pourrait être remis en cause si l'insuffisance chronique de fonds devait se poursuivre.

8. **M^{me} Abdelhady-Nasser** (Observateur pour la Palestine) remercie le Secrétaire général pour son rapport (A/65/705) et souligne qu'il importe de traiter de la situation financière critique dans laquelle se trouve l'UNRWA, qui fait un travail inestimable d'aide à la population réfugiée palestinienne et est une force stabilisatrice dans la région. Elle réaffirme la profonde gratitude de sa délégation pour les efforts incessants menés depuis plus de six décennies par l'Office dans les domaines de l'éducation, de la santé, de l'action sociale, des secours et de l'aide d'urgence aux réfugiés palestiniens. Tant qu'une solution juste et durable n'aura pas été trouvée à la triste situation des réfugiés palestiniens sur la base de la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale, l'œuvre de l'Office sera essentielle. Elle remercie également les pays hôtes de leur précieuses contributions au bien-être des réfugiés palestiniens; les membres et observateurs de la Commission consultative de l'UNRWA, de l'appui important qu'ils apportent à l'Office; le Groupe de travail sur le financement de l'UNRWA pour la poursuite de ses efforts en vue d'assurer la solidité financière de l'Office; et tous les pays donateurs, dont les contributions volontaires soutiennent l'Office et lui permettent de s'acquitter de son mandat.

9. Depuis 1948, l'Office est un facteur important dans la vie des réfugiés palestiniens, auxquels il apporte non seulement une aide vitale, mais aussi la protection et la garantie de leur dignité humaine à

travers des années de crise, de difficultés et d'instabilité. Toutefois, la communauté internationale doit faire davantage. Le tableau inquiétant présenté dans le rapport du Secrétaire général sur la fragile santé financière de l'Office devrait inciter l'Assemblée générale à l'action. Il importe que l'Office reçoive l'aide financière nécessaire pour pouvoir exécuter son mandat, poursuivre son processus de réforme, renforcer ses capacités de gestion et répondre aux demandes des parties prenantes et de l'Assemblée générale. Il est gravement préoccupant que les fonds pour ces tâches continuent d'être puisés dans les ressources affectées à l'aide aux réfugiés.

10. Les insuffisances de financement nuisent gravement à l'aptitude de l'Office à offrir des services de qualité aux réfugiés palestiniens. Ces années de déficit ont sérieusement miné l'infrastructure de l'Office, et un nombre croissant de réfugiés vivent dans des conditions précaires, insalubres. Deux faits mentionnés dans le rapport du Secrétaire général sont particulièrement frappants : l'UNRWA dépense beaucoup moins sur ses bénéficiaires que ne l'exigent les normes internationales; en novembre 2010, l'Office n'avait que 28 264 agents dans la région, pour 4,76 millions de réfugiés, soit un total ahurissant de 168 réfugiés par agent. Ces faits à eux seuls démontrent la grave insuffisance de fonds de l'Office et les difficultés réelles dans lesquelles se débat son personnel, et mettent en lumière la nécessité d'un réexamen de son financement.

11. Bien que le Fonds général soit financé presque entièrement à l'aide de contributions extrabudgétaires volontaires, son niveau de financement répond rarement aux besoins de l'Office, et ce problème se trouve encore aggravé avec l'accroissement de la population réfugiée et de la demande de services. Le déficit budgétaire souffre également des crises constantes et du conflit, en particulier dans le Territoire palestinien occupé, du fait des politiques illégales agressives de la Puissance occupante et de la crise dans le camp de Nahr al-Barid. Il convient également de mentionner l'impact négatif de l'imposition constante, illégale et inacceptable d'impôts, de prélèvements et de restrictions aux mouvements de fonds de l'Office par Israël.

12. Par suite de la crise financière mondiale, ces derniers temps, les contributions n'ont pas subi d'augmentations et ont même parfois été réduites. En même temps, la part du budget ordinaire des Nations

Unies affectée au Fonds général de l'Office a diminué. L'Office s'est donc retrouvé avec un déficit budgétaire moyen d'environ 50 millions de dollars par an. Le rapport du Secrétaire général ouvre clairement une voie à l'octroi de ressources additionnelles sur le budget ordinaire des Nations Unies, et bien que le financement proposé reste en deçà de ce qu'il faut pour répondre vraiment à la crise, il constitue un premier pas important. Un financement additionnel plus prévisible est crucial, et sa délégation espère que l'examen proposé de la question au sein de la Cinquième Commission sera accueilli favorablement par les États membres.

13. Le rôle de l'Office reste vital, surtout face à la situation fragile et instable observée dans la région. Elle encourage les pays donateurs à poursuivre leur soutien généreux à l'Office et, si possible, à accroître leur financement des programmes essentiels. Une coordination et un partenariat constants avec les autres institutions des Nations Unies sur le terrain permettraient également de maximiser les avantages des services dispensés et de réduire les dépenses. Les progrès constants de la relation tripartite entre l'Office, les donateurs et les pays hôtes sont également importants, de même que le rôle que joue la Commission consultative à cet égard.

14. **M. Zimonyi** (Hongrie), parlant au nom de l'Union européenne; des pays candidats – la Croatie, l'Islande, le Monténégro, la République yougoslave de Macédoine et la Turquie –; des pays inscrits dans le processus de stabilisation et d'association – l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine et la Serbie; et, en outre, la République de Moldova et l'Ukraine – déclare que depuis plus de 60 ans, l'UNRWA est la principale force dans l'action de la communauté internationale en vue d'améliorer les conditions de vie et de promouvoir le développement humain de plus de 4,7 millions de réfugiés palestiniens. Son engagement inébranlable, dans des conditions parfois très difficiles, mérite d'être salué. Depuis sa nomination au poste de Commissaire général, M. Grandi continue de faire progresser l'Office sur la voie de la réforme, afin de faire en sorte qu'il soit à même de relever les défis de l'avenir. L'engagement courageux et constant du personnel et de la direction de l'Office est également digne d'éloges.

15. L'Union européenne, qui reste le principal donateur à l'Office, a versé une contribution de 175 millions d'euros à son budget en 2009. En outre, l'Union européenne et ses États membres apportent

régulièrement de fortes contributions aux programmes spéciaux et aux appels d'urgence de l'Office, et ont fait des efforts supplémentaires pour réduire ses graves déficits financiers à la fin de 2009 et de 2010. Cet engagement continu témoigne de l'action humanitaire de l'UNRWA et de la reconnaissance de sa contribution à la sécurité et à la stabilité de la région.

16. La situation financière alarmante dans laquelle se trouve actuellement l'Office a débouché sur l'adoption de mesures d'austérité dont souffrira la qualité des services fournis aux réfugiés. Il incombe collectivement à la communauté internationale de soutenir l'Office, tant politiquement que financièrement; il n'est pas possible que 90% des ressources de l'Office continuent de provenir uniquement de 15 donateurs. Les fluctuations des taux de change contribuent également à alimenter l'insécurité financière. L'Union européenne recommande donc vivement que de nouveaux donateurs s'engagent financièrement à travailler avec l'UNRWA et que les donateurs actuels envisagent d'accroître leurs contributions. Un plus large éventail de donateurs apporterait la stabilité si nécessaire et faciliterait la planification des activités et le processus de réforme de l'Office.

17. **M. Aslov** (Tadjikistan), parlant au nom de l'Organisation de la Conférence islamique, félicite l'UNRWA du travail accompli et reconnaît son rôle vital dans la prestation de services, la protection, le plaidoyer et l'assistance qu'il fournit aux quelque 5 millions de réfugiés du Territoire palestinien occupé. La situation des réfugiés est plus pénible que jamais, car les pratiques israéliennes continuent de refuser les droits humains fondamentaux du peuple palestinien. À Gaza, le blocus vieux de quatre ans empêche l'aide humanitaire et les matériaux essentiels d'arriver jusqu'à la population et bloque les efforts de l'Office en vue de réparer et de reconstruire les milliers d'abris détruits et l'infrastructure de l'Office. En Cisjordanie, la construction du mur de séparation, les démolitions de logements, la violence, les entraves aux mouvements et les ordres de confiscation portent préjudice aux Palestiniens et font obstacle aux travaux de l'Office et à son aptitude à dispenser des services de secours essentiels.

18. Outre cette difficile situation, l'Office doit faire face à des problèmes financiers critiques qui menacent la qualité et la quantité des services qu'il dispense régulièrement aux réfugiés palestiniens. Il incombe à la

communauté internationale de veiller à ce que l'aide aux réfugiés se poursuive jusqu'à ce qu'une solution équitable soit apportée à leur cruelle situation. Des ressources financières suffisantes doivent être prélevées sur le budget ordinaire des Nations Unies pour surmonter la crise financière actuelle. Il importe que l'Office reçoive un appui supplémentaire pour couvrir son budget et lui permettre de continuer à dispenser des services essentiels. L'absence de réponse ne ferait qu'aggraver la souffrance des réfugiés palestiniens. La résolution sur la cause de la Palestine, adoptée par le Conseil des ministres des affaires étrangères de l'Organisation de la Conférence islamique lors de sa trente-septième session, a réaffirmé la responsabilité des Nations Unies envers la cause palestinienne et le rôle qui continue d'être celui de l'UNRWA à cet égard, et demandé à ses États membres d'apporter à l'Office un plus large soutien pour couvrir son budget et lui permettre de continuer de fournir ses services.

19. En conclusion, il réaffirme la solidarité de l'Organisation envers le peuple palestinien dans ses efforts en vue de recouvrer ses droits inaliénables, y compris le droit au retour, l'autodétermination et l'établissement d'un État palestinien indépendant avec Jérusalem-Est pour capitale.

20. **M. Farghal** (Égypte), félicitant le Commissaire général et son personnel de leur action, déclare que la situation financière de l'Office exige un regain d'attention et que la communauté des donateurs et les institutions financières internationales se doivent de contribuer à un budget souffrant d'une insuffisance chronique de financement et de répondre aux appels d'urgence. L'Égypte a doublé ses contributions volontaires pour 2011, et de nombreux pays arabes devraient suivre son exemple.

21. Le cadre proposé dans le rapport du Secrétaire général offre une bonne base de travail. La demande d'accroissement progressif des fonds prélevés sur le budget ordinaire au cours des quatre prochains exercices biennaux, avec un premier accroissement de cinq millions de dollars, est un pas dans la bonne direction et devrait permettre à l'Office d'exécuter son mandat. Pour assurer un financement efficace et prévisible, une hausse de 15 millions de dollars sur deux exercices biennaux consécutifs permettrait à l'UNRWA de mieux s'acquitter de sa tâche. L'adoption du projet de résolution (A/C.4/65/L.17) par consensus serait une claire expression de l'appui à l'Office.

22. L'Égypte continue d'appuyer les efforts extraordinaires de l'UNRWA à la fourniture de services et d'aide aux réfugiés palestiniens et le rôle de l'Office face à la situation humanitaire, dans l'attente d'une juste solution à leur difficile situation et de la concrétisation de leurs droits, qui est vitale à la réalisation d'un règlement juste, durable et complet de la question de la Palestine et du conflit israélo-arabe dans son ensemble.

23. **M. Langeland** (Norvège) déclare que le rapport du Secrétaire générale est révélateur des graves difficultés financières de l'UNRWA. Le projet de résolution, qui fait suite aux recommandations du rapport, a été formulé de manière à en favoriser l'adoption par consensus, ce qui serait un puissant message de soutien à l'UNRWA. Depuis plus de dix ans, les principaux donateurs de la Commission consultative de l'UNRWA répondent aux besoins financiers sans cesse croissants de l'Office. Son gouvernement ne cesse de plaider pour une solution plus durable aux déficits financiers récurrents, solution qui reposerait sur une série de changements structurels à l'architecture financière de l'UNRWA. Il faut trouver un meilleur équilibre dans le partage des charges entre les membres de la Commission consultative. Un siège à cette commission s'accompagne de la responsabilité de contribuer au financement de l'Office, et pourtant, plusieurs membres actuels de la commission fournissent moins de fonds que certains pays non membres. En outre, il convient d'élargir la base des donateurs de l'UNRWA. Les États arabes sont la cible des efforts dans ce sens, et il leur est demandé instamment d'accroître leurs contributions. À cet égard, il tient à saluer l'annonce de l'Égypte concernant l'augmentation de son financement. Enfin, il conviendrait d'accroître la part du budget de l'UNRWA financée sur le budget ordinaire des Nations Unies. Cette part a régulièrement diminué, tombant de 8 % du budget de l'Office en 1975 à 3,5 % lors du dernier exercice biennal.

24. L'UNRWA a reçu son mandat de l'Assemblée générale, et il doit donc être convenablement financé par l'Assemblée. Vu que ce mandat n'est que nominalelement temporaire, le rapport du Secrétaire général recommande des augmentations de la contribution du budget ordinaire des Nations Unies pour les quatre prochains exercices budgétaires. Même si un accord de paix devait être conclu dans un proche avenir, les services de l'Office seraient encore

nécessaires pendant plusieurs années. Le relèvement du niveau de financement sur le budget ordinaire rendrait ce financement plus stable et plus prévisible pour l'UNRWA, et lui permettrait de mieux se concentrer sur l'exécution de son mandat. L'Office devrait en outre faire une utilisation plus efficace de ses ressources en mettant en œuvre les réformes administratives réclamées par l'Assemblée générale. Son gouvernement est prêt à travailler avec les États membres afin que les augmentations proposées des contributions deviennent réalité au cours des huit prochaines années. Le rapport du Secrétaire général et le projet de résolution correspondant marquent le commencement d'un processus indispensable pour améliorer l'architecture financière de l'UNRWA et mieux répondre à ses besoins.

25. **M. Shaanika** (Namibie) souligne que, dans la Charte des Nations Unies, les États membres avaient fait la promesse de reconnaître la dignité et la valeur de la personne humaine. Il leur faut tenir cette promesse et offrir aux réfugiés palestiniens les moyens d'accéder à un niveau de vie décent. L'appui qui lui serait apporté permettrait à l'UNRWA d'offrir des services critiques d'éducation, de santé et de secours d'urgence à des millions de personnes. Cette question revêt une importance personnelle pour lui, car il a connu la vie difficile de réfugié après avoir fui enfant le brutal régime d'apartheid en Namibie. En même temps, les États membres ne doivent pas oublier la raison de cette situation de réfugiés : l'occupation du territoire palestinien. Il félicite les pays d'Amérique latine et des Caraïbes d'avoir reconnu l'État de Palestine sur la base des frontières de 1967. Le peuple palestinien a le droit à son propre État, où il pourrait vivre côte à côte en paix avec l'État d'Israël. La création d'un État palestinien est le seul moyen de parvenir à un règlement durable de la situation du Moyen Orient.

26. **M. Rey** (Suisse) recommande à toutes les délégations d'appuyer le projet de résolution sur le rapport du Secrétaire général. Face à la situation financière critique dans laquelle se trouve l'Office, il faut trouver des moyens de combler le fossé entre les tâches définies par le mandat et les ressources qui leur sont affectées. S'il est vrai que les ressources de l'Office ont été augmentées lors du dernier exercice budgétaire, cette tendance doit se poursuivre tant pour ses ressources ordinaires qu'extrabudgétaires. À cet égard, le projet de résolution est un bon point de départ. Le débat sur le financement devrait également

couvrir le déséquilibre structurel qui existe de longue date entre les revenus et les dépenses et qui s'est creusé sans laisser entrevoir de perspective d'amélioration. Bien que sa délégation soit consciente de la situation d'urgence dans laquelle a été rédigé le rapport du Secrétaire général, elle aurait préféré une approche plus stratégique fondée sur les modes de financement d'autres institutions des Nations Unies aux mandats similaires, où le narratif assez long eût été en rapport plus étroit avec les recommandations plutôt schématiques. Les profonds changements qui sont sans doute nécessaires ne peuvent être apportés qu'à l'issue d'un débat stratégique sur le financement de l'Office, sur la base d'indicateurs clairs et d'un plan de dépenses structuré. Il recommande au Secrétaire général de tenir compte de ces considérations dans ses propositions à venir.

27. **M. Kodama** (Japon) déclare que sa délégation tient à exprimer sa reconnaissance aux États qui hébergent des réfugiés palestiniens et à l'UNRWA pour ses efforts en vue d'offrir des services essentiels dans des conditions difficiles. Notant que les réfugiés palestiniens sont l'un des problèmes clés du processus de paix au Moyen Orient, il estime que tant qu'une solution juste et complète n'aura pas été trouvée, la communauté internationale devra apporter l'assistance nécessaire à ces réfugiés. Son gouvernement, qui apporte une telle assistance à travers l'UNRWA, se félicite de l'importance particulière qu'accorde l'Office aux programmes d'éducation et de formation professionnelle pour les jeunes. En 2010, il a fourni 18 millions de dollars à l'UNRWA, et il s'est récemment engagé à apporter une contribution d'environ 2,5 millions de dollars pour la reconstruction du camp de Nahr al-Barid dans le nord du Liban. Malgré les difficultés financières auxquelles il se trouve confronté, son gouvernement continuera d'aider l'UNRWA, notamment en fournissant un montant additionnel de 2,8 millions de dollars au Fonds général de l'Office.

28. Il incombe à la fois aux donateurs et à l'UNRWA de veiller à ce que l'Office reçoive un financement adéquat et prévisible. Pour sa part, l'UNRWA devrait s'efforcer d'améliorer l'efficacité de ses opérations, notamment en réformant sa gestion; en identifiant d'éventuelles possibilités de réduction de ses coûts; et en attirant davantage de financements volontaires par la fourniture d'informations pertinentes à ses donateurs et à ses donateurs en puissance. Pour leur part, les

donateurs devront maintenir leurs niveaux de financement. À cet égard, sa délégation est favorable au projet de résolution sur le rapport du Secrétaire général.

29. **M. Goledzinowski** (Australie) salue l'œuvre de l'UNRWA, l'attention qu'il porte à la responsabilité financière et à la réforme de son organisation et ses efforts en vue d'élargir sa base de donateurs face à de lourdes pressions économiques. Il félicite les pays qui hébergent des réfugiés pour leurs importantes contributions en nature à l'UNRWA et invite d'autres pays de la région à accroître leur soutien comme marque tangible de leur engagement vis-à-vis du peuple palestinien.

30. L'Australie vient au dixième rang des pays qui apportent des contributions financières à l'UNRWA et continuera de soutenir fermement l'Office avec une contribution de 18 millions de dollars à son budget ordinaire au cours des trois prochaines années ainsi que d'éventuelles contributions annuelles supplémentaires. Depuis 2007, son gouvernement a fourni près de 150 millions de dollars d'appui au renforcement des capacités et d'aide humanitaire au peuple palestinien, et il compte augmenter ce financement. Lors d'une récente visite aux territoires palestiniens, le Ministre australien des affaires étrangères a annoncé la décision de l'Australie d'établir un partenariat au développement de cinq ans avec l'Autorité palestinienne afin d'offrir des bourses et d'aider au renforcement des institutions. Sa délégation considère le projet de résolution comme un pas important vers un examen complet et approprié de la proposition de budget pour l'UNRWA lors de la prochaine session de l'Assemblée générale.

31. Sa délégation reste attachée à la paix et à la sécurité au Moyen Orient ; elle condamne l'attentat à la bombe du 23 mars 2011 à Jérusalem et les récents tirs de roquettes et de mortier de Gaza sur Israël. Rien ne justifie le terrorisme quel qu'il soit. Elle adresse également ses condoléances pour les civils palestiniens tués à Gaza le 22 mars 2011, notant que les attaques de civils sont en toutes circonstances inacceptables. Elle demande instamment à toutes les parties de faire preuve de modération et d'éviter toute nouvelle escalade de la violence. Elle préconise une paix durable fondée sur une solution à deux États. Il importe que les deux camps négocient le statut final et s'abstiennent de toutes actions de nature à saper la confiance, y compris la construction d'implantations et

les attaques terroristes. Son gouvernement augmentera son appui à la création d'un État palestinien viable.

32. **M. Nyowani** (Zimbabwe) félicite l'UNRWA de sa longue œuvre d'assistance aux réfugiés. Sa délégation s'inquiète des graves difficultés financières de l'Office et soutient l'appel à un accroissement de l'allocation de fonds du budget ordinaire des Nations Unies. L'orateur enjoint des donateurs à augmenter leur financement de l'Office et à honorer pleinement et en temps voulu leurs engagements financiers. Il est déplorable que certains donateurs aient diminué ou cessé leur aide à l'UNRWA pour des raisons politiques. L'aide aux réfugiés palestiniens doit être fondée sur les principes humanitaires de l'impartialité, du respect de la dignité humaine et de la responsabilité.

Projet de résolution A/C.4/65/L.17 : Rapport du Secrétaire générale sur le renforcement de la gestion de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient

33. **M. Kleib** (Indonésie), présentant le projet de résolution, déclare qu'il a été rédigé dans le cadre de l'examen par la Commission du rapport du Secrétaire général sur le renforcement de la capacité de gestion de l'UNRWA (A/65/705) et en application de la recommandation du Groupe de travail chargé d'étudier le financement de l'Office. Ce projet de résolution vise à répondre aux difficultés financières chroniques de l'Office et à apporter un appui à son processus de réforme en lui offrant des ressources financières prélevées sur le budget ordinaire des Nations Unies. Reconnaissant le rôle de la Cinquième Commission dans les questions budgétaires, le texte souligne que l'approbation d'un financement additionnel doit être examiné au regard du budget-programme pour l'exercice biennal pertinent. Ce projet de résolution est conforme à la responsabilité politique et morale de la communauté internationale à l'égard de la question de la Palestine, y compris du problème des réfugiés, et devrait faire l'objet d'un fort consensus de la part de toutes les délégations de la Quatrième Commission et lors des débats futurs au sein de la Cinquième Commission.

34. **M. Flisiuk** (Pologne), *Vice-Président, assume la Présidence.*

35. **M^{me} Herity** (Secrétaire de la Commission), prenant la parole conformément à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, déclare

qu'en réponse à la demande figurant au paragraphe 4 du projet de résolution, le Secrétaire général continuera d'appuyer le renforcement institutionnel de l'Office en lui fournissant des ressources financières provenant du budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies dans le cadre des budgets-programmes de l'Organisation. Elle rappelle que l'Assemblée générale a prélevé un total de 43 712 400 dollars sur son budget ordinaire pour l'affecter à l'exercice biennal 2010-2011 de l'Office, y compris pour la création de 14 postes additionnels. La fourniture de ressources provenant du budget ordinaire pour l'exercice biennal 2012-2013 sera examinée lorsque le projet de budget-programme de cette période aura été finalisé. Si l'Assemblée générale adopte la résolution A/C.4/65/L.17, le budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011 ne suscitera pas de besoins additionnels.

36. Elle appelle l'attention sur la résolution 45/248 B, section VI de l'Assemblée générale, qui réaffirme que la Cinquième Commission est la principale commission chargée des questions administratives et budgétaires, et rappelle le rôle du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires. En outre, comme l'a noté le Comité consultatif au paragraphe 67 de son premier rapport sur la proposition de budget-programme pour l'exercice biennal 2000-2001, il faut s'efforcer d'éviter d'utiliser l'expression « dans les limites des ressources existantes » ou un langage équivalent dans les projets de résolution, qui a un impact négatif sur la mise en œuvre des activités.

37. Elle annonce que l'Allemagne, l'Arabie saoudite, l'Australie, le Bangladesh, la Belgique, le Brésil, la Bulgarie, Chypre, la Croatie, Cuba, le Danemark, l'Espagne, la France, la Grèce, la Hongrie, l'Iraq, le Japon, la Lettonie, le Liechtenstein, la Lituanie, la Malaisie, le Monténégro, le Nicaragua, la Nouvelle-Zélande, les Pays-Bas, la Pologne, la République de Moldova, la République populaire démocratique de Corée, la République tchèque, l'ex-République yougoslave de Macédoine, la République-Unie de Tanzanie, la Roumanie, la Slovaquie, le Soudan, Sri Lanka, la Suisse, la Tunisie, la Turquie et l'Ukraine parrainent ce projet de résolution.

38. *Il est procédé à un vote.*

Pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan,

Bahreïn, Bangladesh, Belarus, Belgique, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Brésil, Brunei Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Canada, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Croatie, Cuba, Danemark, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Géorgie, Ghana, Grèce, Guatemala, Guyana, Honduras, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Irlande, Islande, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Koweït, Lettonie, Liban, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malaisie, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mexique, Monaco, Mongolie, Monténégro, Namibie, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Pakistan, Palau, Panama, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République de Moldova, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Marin, Sénégal, Serbie, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Sri Lanka, Soudan, Suriname, Suède, Suisse, Tadjikistan, Thaïlande, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Ukraine, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe.

Contre :

Israël, îles Marshall.

39. *Le projet de résolution A/C.4/65/L.17 est adopté par 134 voix contre 2.*

40. **M. Weissbrod** (Israël) déclare que son gouvernement coopère activement avec l'action humanitaire de l'UNRWA. Le Commissaire général de l'UNRWA a décrit cette relation étroite à la fois au sein de l'Assemblée générale et dans ses entretiens avec les autorités israélienne. Récemment, son gouvernement a approuvé les plans de construction de nombreuses installations de l'UNRWA à Gaza, et il est déterminé à poursuivre sa coopération.

41. Toutefois, sa délégation s'est prononcée contre le projet de résolution parce que le texte de ce projet n'établissait pas clairement quels projets seraient financés par une augmentation du budget ordinaire de l'UNRWA, pas plus qu'il n'indiquait clairement si les éventuels projets mentionnés dans le rapport du Secrétaire général s'inscrivaient dans le cadre des réformes de la gestion exigées de l'UNRWA. Par ailleurs, d'autres sources de financement peuvent être utilisées pour répondre aux besoins de l'Office, en particulier au regard des réductions à venir du budget de l'Organisation des Nations Unies. La Commission a fait état à maintes reprises de la nécessité de diversifier les donateurs qui apportent des fonds à l'UNRWA. Les pays arabes doivent assumer leur responsabilité à cet égard et offrir un appui budgétaire concret, pas seulement en paroles. Les contributions représentent actuellement moins de 10 % du total des contributions. De même, dans le cadre de son processus d'édification de l'État, l'Autorité palestinienne doit chercher à réduire sa dépendance à l'égard de l'aide de l'UNRWA et d'autres institutions des Nations Unies. Enfin, on ne voit pas clairement pourquoi le projet de résolution traite du financement de l'UNRWA au-delà de l'actuel exercice biennal. Bien que cette disposition ne soit pas exécutoire, les projets éventuels pour le prochain exercice biennal ne doivent pas être mentionnés avant que les conditions sur le terrain aient été clairement établies.

42. **M. Sheck** (Canada) déclare que sa délégation s'est prononcé en faveur du projet de résolution parce que l'UNRWA est le principal partenaire du gouvernement canadien dans son aide humanitaire à la Cisjordanie et à Gaza. Son gouvernement a récemment accordé 15 millions de dollars à l'Office en réponse à un appel d'urgence. Bien que sa délégation soit favorable au renforcement de la capacité de gestion de l'UNRWA par le biais d'un financement prévisible sur le budget général de l'Organisation des Nations Unies, il importe de rappeler que la question nécessitera un examen complémentaire de la part de la Cinquième Commission, y compris de la façon dont le financement proposé sera utilisé. Il encourage l'UNRWA à poursuivre son processus de réforme de sa gestion, à renforcer sa collecte de fonds et à utiliser ces fonds plus efficacement.

La séance est levée à 16 h 30.